Document generated on 07/03/2025 10:22 p.m.

Documentation et bibliothèques

# CHAUMIER, Jacques. *Travail et méthodes du/de la documentaliste*. Paris, Editions ESF, Entreprise Moderne d'édition, 1980. 85, 89 p.

Marylène Le Deuff

Volume 28, Number 1, March 1982

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1053789ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1053789ar

See table of contents

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)
2291-8949 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Le Deuff, M. (1982). Review of [CHAUMIER, Jacques. *Travail et méthodes du/de la documentaliste*. Paris, Editions ESF, Entreprise Moderne d'édition, 1980. 85, 89 p.] *Documentation et bibliothèques*, *28*(1), 33–35. https://doi.org/10.7202/1053789ar

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1982

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

# comptes rendus

**CHAUMIER, Jacques.** *Travail et méthodes du/de la documentaliste.* Paris, Editions ESF, Entreprise Moderne d'édition, 1980. 85, 89 p.

Jacques Chaumier, diplômé de l'Institut National des Techniques de la Documentation, auteur avec lequel plusieurs sont déjà familiers, signait en 1980 un manuel intitulé *Travail et méthodes du/de la documentaliste*. Ayant acquis de l'expérience d'abord à titre de documentaliste dans divers organismes et entreprises puis à titre de consultant, il se propose au cours de cinq exposés de faire valoir les différentes facettes du métier de documentaliste.

Après avoir mentionné avec raison que le travail de documentaliste est fort mal connu et que les moyens dont ce dernier dispose sont souvent mesurés, il fixe comme but de son séminaire "la "promotion" du travail difficile et souvent ingrat du documentaliste"[1]. Accessoirement, il souhaite apprendre aux utilisateurs la manière d'utiliser efficacement les ressources de leur centre de documentation en plus de mettre en évidence les moyens essentiels dont les responsables devront doter le centre de documentation pour qu'il puisse répondre aux attentes.

Chaumier aborde le sujet en se mettant en situation: le documentaliste étant toute personne à qui l'on a confié la mission d'instaurer un système d'information organisé. Il remarque non sans humour que dans la pratique le documentaliste se verra assigner l'impossible tâche de répondre à toute demande d'information émanant de l'organisme dans lequel s'insère le centre de documentation. Il devra, alors, trouver les moyens de "s'organiser" pour mener à bon terme cette mission. Les exposés présentés serviront donc de repères au documentaliste.

Dans son premier exposé, Chaumier passe en revue les objectifs de la documentation, les fonctions documentaires et finalement l'organisation du service de documentation. Il restreint d'abord l'ampleur de la tâche en énonçant que le documentaliste doit être en mesure de fournir la réponse la plus appropriée à la demande en tenant compte de la vocation propre du centre de documentation. L'objectif du centre sera défini en fonction de trois critères de base: le niveau des utilisateurs, le type de clientèle et le type d'information. Les missions du documentaliste seront la recherche ponctuelle et la diffusion de l'information. Pour réaliser ces deux missions, il lui faudra connaître les besoins des utilisateurs. Ceux-ci seront identifiés en premier lieu par la prise de connaissance des ressources de l'organisme et en second lieu par l'enquête auprès des utilisateurs potentiels et réels. Les deux méthodes ayant leurs valeurs intrinsèques servent aussi à la promotion du service de documentation.

Ensuite, l'auteur décrit brièvement les opérations constituant la chaîne documentaire soit l'analyse des besoins, la recherche des sources, la sélection, l'acquisition, l'enregistrement, le catalogage, l'analyse, le stockage et le contrôle. Il souligne avec pertinence que seules les activités de diffusion apparaissent à l'utilisateur et voit là l'une des causes de la méconnaissance du travail du documentaliste.

Il aborde, par la suite, l'organisation du service de documentation en examinant l'analyse fonctionnelle du système documentaire, l'aménagement des locaux et l'organisation personnelle du travail du documentaliste. Dans l'analyse fonctionnelle, il ne mentionne l'utilité de la collecte des données quantitatives que pour l'établissement des données actuelles et pour la planification du développement ultérieur. Il omet de mentionner que, dans la réalité, la direction et les usagers sont aussi intéressés à connaître ces données et que, bien souvent, l'on doive y recourir pour justifier l'existence même du service de documentation.

1. Jacques Chaumier, *Travail et méthodes du/de la documentaliste*, p. 5.

Dans le deuxième exposé, l'auteur examine la typologie des informations et celle des documents-sources utiles à connaître (dictionnaires, normes, etc.), les sources d'informations générales écrites (bibliographies, répertoires administratifs, etc.) et les organismes-sources (CNRS, ONU, etc.). Il termine en mentionnant l'existence des bases de données bibliographiques et énumère les différents serveurs disponibles sur le marché français.

Le troisième exposé traite de l'analyse documentaire. Chaumier décrit les divers types de résumés en reprenant la norme de l'ISO sur la condensation. Il suggère quelques règles à suivre pour rédiger de bonnes analyses et relève les pièges à éviter.

Dans une partie de l'exposé, il discute de l'analyse des documents sous forme d'image. Le lecteur intéressé y trouvera une excellente présentation. Puis, l'auteur aborde l'indexation, opération qui va conditionner la valeur du système documentaire. Il examine les diverses étapes du processus de l'indexation: la prise de connaissance du contenu, le choix des concepts, la traduction des concepts retenus en langage documentaire, l'incorporation d'éléments syntaxiques. Il décrit aussi les caractéristiques essentielles des outils de l'indexation: les classifications (la classification décimale universelle notamment) et les thésaurus. Cet exposé est en fait un court résumé du contenu d'un autre livre de l'auteur: *L'analyse documentaire.*[2]

Le quatrième exposé se divise en deux parties. La première est consacrée à la mémorisation de l'information et la seconde au stockage des documents. L'auteur distingue deux moyens pratiques de mémorisation, celle par fichiers et celle par dossiers. Dans le premier cas, la mémorisation des données est séparée du stockage des documents, dans l'autre la mémorisation et le stockage sont confondus. Il décrit succinctement les divers types de fichiers: fichiers bibliographiques, fichiers à perforation marginale et fichiers à sélection visuelle et se réfère aux normes de l'AFNOR pour les règles de catalogage. Les dossiers quant à eux serviront de complément à l'information traditionnelle.

Les dossiers seront créés en fonction des critères de recherche. Quant au stockage des documents, Chaumier présente, pour chaque catégorie de documents, les types d'accès et les modes de rangement habituels.

Dans le cinquième exposé, "La communication documentaire", on aborde enfin la fonction de diffusion de l'information.

C'est par cette fonction que le service de documentation parviendra à atteindre son objectif en mettant à la disposition des utilisateurs ses produits documentaires. Chaumier revoit à tour de rôle les divers services auxquels peuvent recourir les utilisateurs. Il décrit les conditions à offrir pour la consultation sur place, le mode de prêt et ses contrôles, la recherche ponctuelle qu'il nomme rétrospective, la liste des acquisitions, le bulletin bibliographique et la diffusion sélective; puis, il termine par la promotion de la documentation. Puisque la documentation est méconnue et que le documentaliste est souvent ignoré, celui-ci devra donner une image de marque à la documentation et faire connaître les prestations documentaires. Plusieurs actions peuvent être entreprises pour promouvoir la documentation: la préparation d'outils de formation à l'usage des utilisateurs, les annonces dans les journaux ou bulletins des organismes, les présentations orales ou audiovisuelles. Enfin, Chaumier présente une liste importante de moyens originaux tous dignes d'intérêt.

Il mentionne aussi que tout service à l'intérieur d'une entreprise effectue un relevé régulier de son activité, de sa production et de son efficacité et que le service de documentation ne devrait pas se soustraire à la règle. Bien que l'enregistrement quotidien puisse être contraignant à certains moments, les informations que l'on peut en tirer le justifient amplement.

La conclusion de Chaumier porte sur le rôle du documentaliste dans la société d'aujourd'hui. Il affirme que le métier de documentaliste n'a plus rien à voir avec celui de l'archiviste ou du bibliothécaire; qu'il est devenu à la fois enquêteur, chercheur, acheteur, organisateur, analyste, architecte, informaticien et publicitaire. Bien que remplir tous ces rôles nous semble quelque peu ambitieux, il n'en demeure pas moins que l'acquisition de connaissances dans ces divers domaines permettront au documentaliste de posséder une formation suffisamment solide pour pouvoir organiser un service d'information équilibré.

Le lecteur remarquera que l'auteur n'aborde pas le problème de la formation du documentaliste. Il nous semble pourtant fondamental de traiter ce thème dans un manuel où l'objet principal est la description des tâches d'un type d'em-

2. Jacques Chaumier, *L'analyse documentaire.* Paris, Entreprise moderne d'édition, 1977, 414 p.

ploi bien déterminé. Ceci est d'autant plus dommage que certains objectifs de la collection dans laquelle paraît ce livre s'avèrent en flagrante contradiction avec l'une des prémisses de l'auteur soit "on ne s'improvise pas documentaliste".[3] En effet, la collection publie le contenu de séminaires de formation et d'auto-perfectionnement d'une durée de quatre à cinq jours portant sur les divers secteurs des sciences humaines. Elle s'adresse à deux types de clientèles: aux psychologues et aux animateurs qui manifestent un intérêt au sujet traité et à toute personne désirant acquérir une formation dans le domaine. Elle vise à fournir au lecteur intéressé un moyen d'apprentissage autorythmé en lui offrant la séquence à suivre pour absorber la matière. Après la lecture de ces livres, tout lecteur devrait être en mesure de mettre en pratique les notions étudiées. Nous nous réservons le droit d'en douter.

L'autre reproche que l'on peut adresser à l'auteur est d'omettre de discuter des relations avec l'utilisateur. Bien qu'il insiste sur l'importance d'assurer des services de diffusion de qualité, le sujet des relations qu'entretient le documentaliste avec les utilisateurs aurait mérité que l'on s'y attarde. Il aurait été intéressant de connaître l'expérience qu'a retiré l'auteur des années de travail auprès d'utilisateurs de centres de documentation. Nous référerons le lecteur au *Manuel du bibliothécaire-documentaliste*[4] où l'on accorde avec raison une large importance au sujet.

Nous pensons que l'auteur a atteint son objectif premier: cerner le rôle du documentaliste. En se restreignant à la description des principales tâches du documentaliste, Chaumier est parvenu à représenter l'ampleur de la tâche dans toutes ses dimensions. La lecture de ce manuel saura intéresser toute personne cherchant à se familiariser avec la fonction du documentaliste dans un centre de documentation ou une bibliothèque spécialisée. Enfin, ce livre serait à offrir à tous ceux qui persistent à croire que le travail du documentaliste ou du bibliothécaire se résume à acheter des livres et à les classer sur les rayons.

**Marylène Le Deuff**
**Services linguistiques**
**IBM Canada Ltée**
**Montréal**

3. Jacques Chaumier, *Travail et méthodes du/de la documentaliste*, p. 5.
4. Association française des documentalistes et bibliothécaires spécialisés, *Manuel du bibliothécaire documentaliste*, Paris, Presses universitaires de France, 1977, 414 p.

**BLAZINA, Vesna et JANIK, Sophie.** *Thesaurus: délinquance juvénile.* Montréal, Université de Montréal, Groupe de recherche sur la délinquance juvénile, 1980. 188 p. (Inadaptation juvénile, Cahier 4).

Au début des années 1970, il s'est manifesté une tendance à mettre en doute la nécessité de recourir à un vocabulaire contrôlé dans le développement des systèmes de repérage de l'information. Plus particulièrement dans notre milieu, l'implantation de BADADUQ y a été pour quelque chose. La fascination exercée par la téléréférence, qui devenait une réalité de plus en plus quotidienne faisait croire au miracle de l'accès instantané à la documentation, sans effort et presque sans recherche; on découvrait qu'il n'y avait pas nécessité absolue d'une classification préalable de l'information selon des principes définis.

On raillait donc facilement les bénédictins (ou malédictins selon le mot de Verlaine, qui s'acharnaient à compiler des termes, à les combiner, à les regrouper pour arriver à la publication de listes dont plusieurs se demandaient bien à quoi elles pouvaient servir. Il semble bien que cette opiniâtreté ne se soit pas démentie malgré les détracteurs. On voit continuellement surgir de nouveaux thésaurus pour l'indexation et le repérage de l'information, aussi bien à l'intérieur de réseaux importants et bien pourvus en moyens électroniques que de groupes particuliers dont les membres sont en nombre restreint et dont les budgets ne permettent rien de plus que l'utilisation d'un système manuel de fiches.

C'est dans ce dernier contexte qu'est né le *Thèsaurus: délinquance juvénile* qui est identifié comme le cahier no 4 du GRIJ ou Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile. Ce thésaurus appartient au domaine des sciences "légères", si l'on peut se permettre de qualifier ainsi les sciences sociales par opposition aux sciences exactes, et porte plus précisément sur un secteur très spécialisé de ce groupe de disciplines. Il faut bien admettre que les outils permettant l'organisation de l'information dans les sciences sociales et humaines, particulièrement en langue française, sont moins nombreux et moins sophistiqués que dans les sciences pures.

Ceci nous fait croire que cet ouvrage sera bien accueilli et certes apprécié par les documentalistes, bibliothécaires, techniciens en documentation, etc. Il s'agit d'un champ de connaissances et d'activités interdisciplinaires qui peut aussi bien concerner les éducateurs, les psychologues, les psychiatres, les travailleurs sociaux, les criminologues ou des représentants d'autres disciplines, et intéresser également le chercheur autant que le praticien.

Il a été conçu d'abord en fonction des besoins